



# MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal  
N°2021-014  
Création Budget annexe  
« Lotissement des Terrasses »**

Séance du : 01 Mars 2021

Date de convocation : 24 Février 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : Nathalie FERRIER à Alain FAUST, Roland JACOB à Stéphane FERRIER,

Absent : Per ONOL LANG

Secrétaire de séance élu : Hervé GILBERT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commune souhaite aménager un lotissement dans le secteur des Terrasses sur une superficie de 29 000 m<sup>2</sup> environ.

Ce projet permettra de créer une cinquantaine de lots compris entre 500 et 600 m<sup>2</sup>.

Une première phase d'une dizaine de lots pourrait en outre démarrer rapidement.

L'instruction budgétaire et comptable M14 impose d'individualiser cette opération dans un budget annexe afin de faciliter la détermination du coût de production, assurer un meilleur suivi de la comptabilisation des stocks et de la TVA. Ce budget pourrait être mis en place avant la fin de l'année.

### Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVER la création d'un budget annexe de lotissement pour l'opération dénommée « Lotissement des Terrasses ».
- DIRE QUE ce budget est assujéti à la TVA et qu'il sera donc voté HT.
- DONNER délégation à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

- DIRE que les terrains sur lesquels sera aménagé le lotissement et qui sont propriété de la Ville seront cédés par le budget principal au budget annexe pour leur valeur vénale.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture : 3 mars 2021  
Date affichage : 3 mars 2021

